

Module 4

21 février 2022
17h-20h

Actualités en droit de la concurrence

Sous la coordination d'Anthony Bochon, *assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*

Lieu

Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Le droit de la concurrence a connu des évolutions significatives ces dernières années, avec l'adoption en droit belge d'un régime spécifique visant la réparation des dommages résultant des infractions, la réforme de l'Autorité belge de la concurrence ou encore au niveau européen l'assouplissement du contrôle des aides d'Etat en raison de la pandémie de COVID-19. Loin de ne concerner qu'un cercle restreint de spécialistes, le droit de la concurrence et par extension celui des aides d'Etat intéresse tout praticien travaillant pour des entreprises, administrations ou organisations non gouvernementales qui, à un titre ou l'autre, sont de plus en plus fréquemment confrontés à l'application des règles européenne et belge en la matière et impliqués dans des contentieux publics ou privés. La formation permettra de faire le point sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles afin d'outiller les praticiens face aux multiples difficultés posées par la matière.

Programme

- **Actualités en droit des aides d'Etat**, par Marianne Dony, *professeure à l'ULB, assesseur à la section de législation du Conseil d'Etat*
- **Le contentieux belge du droit de la concurrence**, par Evrard de Lophem, *assistant chargé d'exercices à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*, Grégoire Ryelandt, *avocat au barreau de Bruxelles* et Jasper De fauw, *avocat au barreau de Bruxelles*
- **Le droit de la concurrence dans la vie des entreprises : réflexes, pièges et conformité**, par Anthony Bochon, *assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*

Module 5

21 mars 2022
17h-20h

Actualités en droit des successions et libéralités

Sous la coordination de Nathalie Massager, *docteur en droit, professeur à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*

Lieu

Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Ce module propose d'explorer l'actualité législative et jurisprudentielle concernant plusieurs thèmes intéressants tous les praticiens, qu'ils soient ou non spécialistes du contentieux successoral.

Après avoir fait un état de la question sur l'intégration du droit successoral dans le nouveau Code civil au regard de l'actualité législative la plus récente (Livre 4), nous passerons en revue les testaments que l'avocat manie dans sa pratique courante.

Nous rappellerons les premiers réflexes importants à avoir en droit civil au moment de l'ouverture d'une succession. Puis nous nous attarderons sur la problématique délicate de l'interprétation des testaments si l'on ne veut pas que les testaments deviennent des testaments trahis.

Seront encore étudiées des questions choisies en matière de donations, dont les fameuses possibilités de révocation des donations entre époux, notamment sous l'angle du droit international privé. Le thème essentiel de l'insanité d'esprit en matière de libéralités sera également analysé. Nous terminerons en feu d'artifice en faisant le point sur les conditions d'application et les limites du pacte Valkeniers, la perle de la planification successorale.

Programme

- **Le droit successoral intégré dans le Livre 4 du nouveau Code civil, quoi de neuf ?**, par Hélène Casman, *professeur ordinaire émérite à l'ULB et à la VUB, professeur à l'Université de Gand, notaire honoraire*
- **Les testaments de secours**, par Thomas Van Halteren, *docteur en sciences juridiques, assistant à l'ULB, collaborateur notarial*
- **Premiers réflexes en droit civil à l'ouverture d'une succession**, par Jessica Fillenbaum, *avocate au barreau de Bruxelles* et Géraldine Hollanders de Ouderaen, *avocate au barreau de Bruxelles*
- **L'interprétation des testaments**, par Laurent Sterckx, *codirecteur de la Revue du notariat belge, avocat au barreau de Bruxelles*
- **Questions choisies autour de la donation**, par Alexandra Demortier, *collaboratrice scientifique à l'UCLouvain, avocate au barreau de Bruxelles* et Silvia Pfeiff, *docteur en sciences juridiques, maître de conférences à l'ULB, avocate au barreau de Bruxelles*
- **L'insanité d'esprit et les libéralités**, par Quentin Fischer, *assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*
- **La clause Valkeniers dans tous ses états**, par Charlotte Aughuet, *assistante à l'ULB, conseillère juridique à Fednot* et Jean-Emmanuel Beernaert, *assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*

Module 6

25 avril 2022
17h-20h

Droit de l'enseignement : règles applicables aux élèves et aux étudiants dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur

Sous la coordination de François Belleflamme, *chargé d'enseignement / suppléant à l'USL-B, avocat au barreau de Bruxelles*

Lieu

Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Le programme de ce colloque est consacré au sort de l'étudiant dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur. La matière a connu des évolutions importantes au cours des dernières années, au carrefour de l'invocation de principes supérieurs – l'égalité, la neutralité, la gratuité, etc. –, de volontés politiques affirmées – notamment en matière d'inscription en première année de l'enseignement secondaire, ou en matière de frais scolaires – et de contraintes matérielles nouvelles – particulièrement la crise sanitaire en cours. Ces évolutions ont généré un contentieux croissant. Dans ce contexte, le recyclage passera en revue quelques questions qui se posent depuis l'inscription de l'étudiant en début d'année académique jusqu'à son évaluation au terme de l'année.

Programme

- **Procédures d'inscription dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur**, par François Belleflamme, *chargé d'enseignement / suppléant à l'USL-B, avocat au barreau de Bruxelles* et Matthieu de Muelenaere, *assistant à l'USL-B, avocat au barreau de Bruxelles*
- **La gratuité de l'enseignement obligatoire, les frais scolaires et le financement des établissements**, par Xavier Delgrange, *maître de conférences à l'USL-B et à l'ULB, premier auditeur chef de section au Conseil d'Etat* et Luc Detroux, *chargé d'enseignement à l'USL-B, président de chambre au Conseil d'Etat*
- **Le principe de neutralité dans l'enseignement et l'interdiction des signes convictionnels aux enseignants, élèves et étudiants**, par Xavier Delgrange, *maître de conférences à l'USL-B et à l'ULB, premier auditeur chef de section au Conseil d'Etat*
- **Le droit à l'enseignement et l'intégration des élèves et étudiants atteints d'un handicap**, par Joëlle Sautois, *assistante au Centre de droit public de l'ULB, avocate au barreau de Bruxelles*
- **L'évaluation, la sanction des fraudes et le contentieux**, par Benoit Cuvelier, *maître de conférences à l'Université de Namur, premier auditeur chef de section au Conseil d'Etat* et Alain Lefebvre, *premier auditeur au Conseil d'Etat*



CYCLE DE CONFÉRENCES SESSION 2021-2022

UB³ est un cycle de conférences organisé par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, la faculté de droit et de criminologie de l'Université libre de Bruxelles et la faculté de droit de l'Université Saint-Louis – Bruxelles.

Des universitaires, des magistrats et des avocats ayant une activité scientifique partagent leurs connaissances, sur des thèmes juridiques d'actualité et pratiques. Un support écrit, source d'information et de documentation, complète les exposés oraux.

Outre les 6 modules organisés pour moitié sur le site de chacune des deux universités, une conférence inaugurale, gratuite et accessible à tous (sur inscription) est organisée au Palais de Justice de Bruxelles.

UB³ vous permet ainsi à nouveau de disposer des 20 points de formation permanente en vous inscrivant à l'ensemble du cycle de conférences.



Séance inaugurale

22 septembre 2021
17h-19h

Prévention du blanchiment de capitaux. Examen de quelques questions pratiques d'actualité

Maurice Krings, *bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles*

Lieu

Barreau de Bruxelles – Salle Marie Popelin
Rue de la Régence, 63 • 1000 Bruxelles

En ayant soumis les avocats à l'ensemble du dispositif préventif du blanchiment, pour seulement une petite partie de leur travail avec en outre deux exceptions à l'obligation de dénonciation, le législateur a créé maintes obscurités quant à son champ d'application relatif aux avocats. La conférence a pour objectif d'analyser l'étendue du champ d'application de la loi à partir de cas difficiles (et anonymisés) soumis au bâtonnier ces derniers mois.

Module 1

8 novembre 2021
17h-20h

Responsabilité, risques et progrès. Quelques enjeux récents du droit de la réparation des dommages

Sous la coordination de Catherine Delforge, *professeure ordinaire à l'USL-B*

Lieu

Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Six dispositions dans un code civil et quelques lois particulières, oscillant entre faute et risque, voilà ce qui forme aujourd'hui notre droit de la responsabilité civile extracontractuelle.

L'évolution de nos modes de consommation et les progrès scientifiques et technologiques mettent d'évidence à l'épreuve cet arsenal législatif tout à la fois dispersé, peu fourni et à certains égards peu préparé à accueillir de telles avancées.

Le présent colloque propose de s'arrêter sur quelques-uns des enjeux actuels auxquels ce cadre législatif doit et devra répondre dans les domaines de l'environnement, des technologies numériques et des progrès pharmaceutiques.

Programme

- **Développements récents en matière de responsabilité civile pour fait de pollution**, par Nicolas De Sadeleer, *professeur ordinaire titulaire de la chaire Jean Monnet (Union européenne) à l'USL-B*
- **La responsabilité du fait des produits défectueux au défi des objets connectés**, par Gaëlle Fruy, *assistante et doctorante à l'USL-B*
- **Le droit de la responsabilité civile à l'épreuve de la Blockchain**, par François Cuvelier, *assistant à l'USL-B, avocat au barreau de Bruxelles* et Hugo Nieuwenhuys, *avocat au barreau de Bruxelles*
- **Vaccination, risque et responsabilité**, par Isabelle Lutte, *avocate au barreau de Bruxelles, neurologue, maître de conférences à la Faculté de médecine de l'ULB*
- **Le contentieux objectif de l'indemnité et la vaccination obligatoire**, par Marie-Hélène de Callataÿ, *assistante à l'USL-B, avocate au barreau de Bruxelles* et Catherine Delforge, *professeure ordinaire à l'USL-B*

Module 2

22 novembre 2021
17h-20h

Le RGPD dans la pratique : un exercice d'équilibre

Sous la coordination de Benjamin Docquir, *avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'ULB (JurisLab et unité de droit économique)*

Lieu

Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Depuis son entrée en vigueur en 2018, le RGPD a donné du fil à retordre aux praticiens comme à l'Autorité de protection des données. La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a fait que renforcer l'attention portée à la question du traitement des données personnelles (contact tracing, données liées à la vaccination, etc.). La mise en œuvre du RGPD dans la pratique nécessite un exercice d'équilibre entre des intérêts divergents : le pouvoir de contrôle des individus sur « leurs » données face aux contraintes opérationnelles des entreprises, les exigences de sécurité face à des menaces grandissantes et à un devoir de transparence et de limitation des traitements, etc. L'ambition de ce séminaire est de faire le point sur ces multiples difficultés, à la lumière de l'œuvre interprétative des autorités de contrôle et des hautes juridictions européennes.

Programme

- **L'obligation de sécurité des données personnelles : vers un standard de « diligence digitale » ?**, par Franck Dumortier, *chercheur au Cyber and Data Security Lab et membre du Research Group on Law, Science, Technology & Society (LSTS) de la VUB*
- **Les droits subjectifs des personnes concernées et leur impact concret dans les procédures judiciaires**, par Benoît van Asbroeck, *chargé de cours à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*
- **Le droit fondamental à la protection des données personnelles : illustrations, principes et limites**, par Victor Davio, *doctorant à la KU Leuven en droit européen, assistant à l'USL-B en droit constitutionnel*
- **Le contentieux des données personnelles en Belgique et en Europe : premiers enseignements pratiques**, par Benjamin Docquir, *avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'ULB (JurisLab et Unité de droit économique)*

Module 3

13 décembre 2021
17h-20h

Le livre 5 du Code civil et le nouveau droit des contrats

Sous la coordination de Rafaël Jafferli, *professeur titulaire de la chaire de Droit des obligations à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à la KU Leuven*

Lieu

Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

La réforme du droit des obligations, mentionnée comme l'une des priorités dans l'accord de gouvernement, avance à grand pas. Une nouvelle proposition de loi portant le Livre 5 du Code civil a ainsi été déposée à la Chambre en février 2021 et a donné lieu à un certain nombre d'auditions en juin 2021, de telle sorte que le processus parlementaire devrait être achevé, ou du moins largement avancé, d'ici la fin de l'année 2021. C'est dans ce contexte que la présente conférence se propose d'offrir un premier tout d'horizon de la recodification du droit des contrats, matière d'application fondamentale et quotidienne pour les praticiens de tous bords. Elle offrira une présentation des principales nouveautés ainsi qu'un rappel des règles existantes.

Programme

- **Introduction générale**, par Rafaël Jafferli, *professeur titulaire de la chaire de Droit des obligations à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à la KU Leuven*
- **Les notions d'obligation, de contrat et d'acte unilatéral**, par Jérôme Henri, *assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles* et Kevin Xhebechia, *assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*
- **La conclusion dynamique du contrat**, par Thomas Derval et Charles-Edouard Lambert, *assistants à l'ULB, avocats au barreau de Bruxelles*
- **Le consentement et la capacité**, par Jean-Ferdinand Puyraimond, *assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*
- **L'objet, la cause et la nullité**, par Jérémie van Meerbeek, *professeur à l'USL-B, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles*
- **L'interprétation, la qualification et les effets entre parties du contrat**, par Clément Legrand et Sarah Benzidi, *assistants à l'ULB, avocats au barreau de Bruxelles*
- **L'inexécution du contrat imputable au débiteur**, par Yannick Ninane, *maître de conférences invité à l'USL-B, juge au tribunal de l'entreprise du Hainaut et Renaud Thüngen, maître de conférences à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*
- **L'inexécution fortuite du contrat et le changement de circonstances**, par Jean van Zuylem, *chargé d'enseignement suppléant à l'USL-B, conseiller juridique Fednot*
- **Les effets du contrat envers les tiers**, par Alexandre Duriau, *assistant à l'ULB, avocat au barreau de Mons* et Nastassja Walschot, *assistante à l'ULB, avocate au barreau de Bruxelles*
- **La fin du contrat et les restitutions**, par Clément Legrand et Sarah Benzidi, *assistants à l'ULB, avocats au barreau de Bruxelles*

L'ouvrage comportera également une table de concordance entre le Code civil de 1804 et le Livre 5 du nouveau Code civil, préparée par Stéphanie Lagasse, *assistante à l'ULB, juge au tribunal de première instance du Brabant wallon*.